

Insecticide foudroyant pour volants



Effet foudroyant et rémanent

Propulsion jusqu'à 4m du produit

Idéal contre les nuisibles volants : guêpes, frelons, moustiques tigres



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Contient : D-trans tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.24% m/m, perméthrine (ISO); 3-(2,2 dichorovinyl)-2.2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle(52645-53-1): 0.12% m/m, Piperonyl butoxyde (cas n°51-03-6): 0.72% m/m - Biocide PAE TP18

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
pH	8.75 ± 0.25
Densité	0.46 ± 0.02
Hydrosolubilité	Dispersible

APPLICATIONS

FRELEX guêpes et frelons a été spécialement conçu pour détruire les nids de guêpes, frelons européens et asiatiques... Il a un effet foudroyant et rémanent. Muni de valve et de diffuseur spéciaux de type extincteur, cet aérosol projette à plus de 4 mètres jusqu'à 6 mètres le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse. Éviter de pulvériser à proximité d'organismes vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.). Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardins, caves etc... Eviter de pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux etc... Il est efficace également pour les mouches, moustiques et moustiques tigres. Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre au moins 5min avant de remettre un matériel sous tension. UTILISEZ LES BIOCIDES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



MODE D'EMPLOI

Pour traiter un nid :

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Agiter vigoureusement l'aérosol.
- Se placer à distance de l'objectif à atteindre (4 à 6 mètres).
- Asperger directement sur le nid en enrobant toute sa surface.

Pour traiter une pièce, ou quelques volants :

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Bien agiter avant emploi.
- Pulvériser à distance sur les insectes ou dans les différents coins de la pièce.
- Traiter également les contours des fenêtres, portes et points d'accès sur lesquels les insectes ont l'habitude de se poser.
- Sortir de la pièce après pulvérisation et laisser la pièce fermée.
- Ouvrir les fenêtres avant tout retour durable dans la pièce

REGLEMENTATION

DANGER. Contient (613-058-00-2) Permethrine (ISO), (EC 289-699-3) Extrait de chrysanthemum cinerariaefolium. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforeur, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Substances actives biocides : 2.00g/kg Chrysanthemum cinerariaefolium (extrait de fleurs ouvertes et matures de tanacetum cinerariifolium obtenu avec des solvants hydrocarbonés) (CAS : 89997-63-7), 4.95 g/kg Permethrine (CAS : 52645-53-1), 0.10 g/kg Géraniol (CAS : 106-24-1), 10.22 g/kg Butoxyde de pipéronyle (CAS : 51-03-6). Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. L'emballage doit être éliminé comme déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL.

NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage propre.

N-SERV - 235 Route de Saint Paul - 26200 MONTEILIMAR

<https://n-serv.eu/> - contact@n-serv.eu

